

taines parties du Canada, relativement à l'emploi du mot Canadien. Les Acadiens-français des provinces maritimes ne veulent pas qu'on les appelle Canadiens ; ce sont des Acadiens. Les métis français des Territoires du Nord-Ouest, repoussent l'appellation de Canadiens ; ce sont des métis d'origine française. Si bien qu'à la fin du recensement, on n'avait pas inscrit la moitié de la population d'origine française, soit du Nord-Ouest, soit des provinces maritimes. Cette année, des mesures ont été prises, afin d'éviter les mêmes errements. J'admets cependant, qu'on a eu tort de mettre le mot " confidentielle " sur cette circulaire. Elle aurait dû être envoyée au grand jour, et je suis heureux d'apprendre de la bouche du ministre qu'il n'a pas approuvé l'emploi du mot " confidentielle. "

Selon moi, M. l'Orateur, un recensement doit être un état fidèle de la population et des variations qui ont lieu au sein d'un pays. Aux États-Unis, on ne tient pas seulement compte de l'origine du père, mais aussi de la mère, et on recueille des renseignements complets et circonstanciés touchant chaque famille. Si l'on tient compte des préjugés qui ont cours, je crois que l'on devrait recueillir des informations des plus complètes, concernant l'origine non seulement des Français, mais des personnes de toutes les autres nationalités. Quant à moi, je suis fier d'être d'extraction française, et je crois que l'Irlandais, l'Anglais, l'Écossais ou l'individu de toute autre nationalité sont aussi orgueilleux de leur origine. Je crois que, puisqu'on a jugé bon d'envoyer une telle circulaire, on aurait pu en adresser une autre aux personnes de nationalité différente, afin de mettre tout le monde sur le même pied. Cependant, celle-ci avait sa raison d'être, parce que, lors du dernier recensement, par suite d'un préjugé mal fondé, nous n'avons pas obtenu un rapport fidèle des différents éléments de la population de ce pays. Cette fois-ci, une bonne mesure a été prise selon moi, mais on n'aurait pas dû agir en cachette. Il fallait, au contraire, envoyer ouvertement la circulaire, et, pour cette raison, je crois bon qu'elle ait été publiée parce que nous en connaissons tous la teneur, et que nous espérons qu'elle aura d'heureux résultats.

M. WALLACE : Je voudrais savoir si M. Côté est assistant-commissaire de tout le Canada, ou s'il y a un autre assistant-commissaire que M. Côté.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui, il y a un autre assistant-commissaire, M. St.-Denis.

M. WALLACE : Comment partage-t-il le travail avec M. Côté ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Il accomplit le travail de bureau, c'est un ancien employé du département.

M. WALLACE : M. Côté représente la province de Québec ?

M. LaRIVIERE.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Non, il ne représente aucune province en particulier, il fait l'ouvrage du dehors.

M. WALLACE : Il y a deux assistants-commissaires ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui.

M. WALLACE : Et un commissaire ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui.

M. WALLACE : Je crois qu'on a fait un aveu dommageable ce soir, en admettant qu'une circulaire confidentielle a été envoyée à une partie de la population. Aucune circulaire semblable ne devrait être adressée à des citoyens de ce pays. Tant qu'à en envoyer une, il fallait l'adresser à tous les habitants du Canada. Il ne devrait pas y avoir de cachette à ce sujet. Cette lettre n'a pas été transmise aux autres citoyens. On a choisi un groupe d'individus auxquels une communication confidentielle devait être adressée. Pourquoi les autres citoyens devaient-ils ignorer ce document, dont on ne devait pas faire connaître la teneur, puisque le mot " confidentielle " y était apposé. Le ministre a parlé sans rien connaître des choses qu'il ignorait absolument. Il déclare n'en avoir eu connaissance qu'après la publication et l'envoi de cette circulaire ; mais il admet avoir vu celle-ci depuis, et l'avoir approuvée volontiers. Cet aveu me fait croire qu'il est encore moins capable que je ne le pensais de présider au dénombrement de la population du Canada. Il dit qu'il fallait envoyer cette circulaire. Et pourquoi ? Parce que, dit-il, le bruit circulait, parmi la population française, qu'en prenant le recensement on avait en vue l'augmentation des impôts, et que les renseignements recueillis devaient permettre à l'administration de prescrire la conscription, et qu'en conséquence, les Canadiens-français seraient tenus de prendre les armes pour la défense du pays, au mot d'ordre de la Grande-Bretagne, et ainsi de suite. C'est pour ces raisons, dit-il, qu'il a fallu adresser ces circulaires confidentielles. Mais, s'il en est ainsi, je me demande pourquoi elle n'a pas été envoyée aux quatre cent mille familles canadiennes-françaises ? Pourquoi on en a choisi quelques milliers, auxquelles cette lettre a été envoyée, et pourquoi on a résolu de ne pas l'adresser à quatre cent mille familles françaises. Le ministre a donné une mauvaise excuse. Il peut s'en contenter, mais la population du pays ne s'en contentera pas. Lorsque le représentant d'Hamilton (M. Barker) appelle son attention sur une autre circulaire, publiée par ce même M. Côté, touchant d'autres sujets le ministre répond que, s'il voit une copie de cette lettre, il ira aux informations, mais qu'il admet ne pas étudier les journaux. Mieux vaudrait, il me semble, qu'il étudiât quelque chose, ne fût-ce qu'un